



Licenciement pour faute grave et précisions svp

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai 38 ans, je travaille de nuit comme receptionniste pour le groupe Pierre & Vacances, (marque Adagio) depuis 5 ans et 9 mois environ. Lundi dernier le 4, j'ai reçu en main propre en arrivant au boulot le soir une "convocation à entretien préalable" pour un éventuel licenciement pour faute grave de la directrice du site avec une mise à pied à titre conservatoire.

J'ai rendez vous lundi 18/04 à 22h et je voudrais savoir ce que je risque et si je dois faire quelque chose de particulier pour me protéger.

On me reproche d'avoir utilisé le téléphone de l'entreprise pour des raisons personnelles. Je ne l'ai pas contesté lors de l'entretien, il est vrai que j'ai abusé des numéros de téléphones surtaxés croyant sincèrement qu'il y avait une faille dans le système informatique et que ces appels n'étaient pas facturés.

D'ailleurs ils ont mis plus d'un an à s'en rendre compte .

Pourquoi tout ce temps?

Ont ils attendu que ça devienne grave pour pouvoir me licencier ou bien y'avait il bien un probleme technique sur la ligne?

Je sais que la directrice aurait aimé que je parte car j'ai un anglais trop moyen pour eux et aussi que je suis moins motivé, ayant des problemes de voisinage, de travaux qui fait que je dors peu et malgre tout, je n'ai manqué aucune journée de travail en presque 6 ans.

Je pense que le préjudice doit atteindre plusieurs milliers d'euros pour l'entreprise, peut on me poursuivre judiciairement, me pénaliser... mais dans ce cas là peut etre devront il justifier le temps qu'ils ont mis pour intervenir?

Merci.

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai rendez vous lundi 18/04 à 22h et je voudrais savoir ce que je risque et si je dois faire quelque chose de particulier pour me protéger.

On me reproche d'avoir utilisé le téléphone de l'entreprise pour des raisons personnelles. Je ne l'ai pas contesté lors de l'entretien, il est vrai que j'ai abusé des numéros de téléphones surtaxés croyant sincèrement qu'il y avait une faille dans le système informatique et que ces appels n'étaient pas facturés.

D'ailleurs ils ont mis plus d'un an à s'en rendre compte .

Pourquoi tout ce temps?

Ont ils attendu que ça devienne grave pour pouvoir me licencier ou bien y'avait il bien un probleme technique sur la ligne?

Je ne sais pas pourquoi l'employeur a attendu un an avant de vous convoquer à un entretien préalable. Cela peut avoir plusieurs justifications comme par exemple, le fait que l'employeur ignorait la situation, ou même encore, qu'il attende que la faute prenne une certaine ampleur pour s'assurer de la validité du licenciement pour faute grave.

Je sais que la directrice aurait aimé que je parte car j'ai un anglais trop moyen pour eux et aussi que je suis moins motivé, ayant des problemes de voisinage, de travaux qui fait que je dors peu et malgre tout, je n'ai manqué aucune journée de travail en presque 6 ans.

Je pense que le préjudice doit atteindre plusieurs milliers d'euros pour l'entreprise, peut on me poursuivre judiciairement, me pénaliser... mais dans ce cas là peut etre devront il justifier le temps qu'ils ont mis pour intervenir?

Votre employeur peut effectivement vous poursuivre en justice afin de demander réparation pour le préjudice subi. Mais impossible de savoir à priori s'ils veulent le faire, et s'ils ne vont pas se contenter d'un licenciement pour faute grave.

Au reste, il faut savoir qu'ils n'auront pas à se justifier pour le temps écoulé avant la sanction. Ils sont dans leur droit dès lors que le délai de prescription n'est pas échu, soit cinq ans.

Très cordialement.